



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2018**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**
Le Conseil municipal adopte le nouveau règlement intérieur.
- 4 - **TARIFS DES PRESTATIONS MUNICIPALES 2019**
Le Conseil municipal valide les tarifs de l'année 2019 et autorise leur application.
- 5 - **DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL**
Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 3 de l'exercice 2018 du Budget principal de la Ville de Châteauroux.
- 6 - **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE ALPHONSE DAUDET**
Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 du Budget annexe Alphonse Daudet de la Ville de Châteauroux.
- 7 - **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE LE NÔTRE**
Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2018 du Budget annexe Le Nôtre de la Ville de Châteauroux.

8 - CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT COMMUNAL LA LOGE »

Le Conseil municipal

- autorise la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement La Loge » dans le but de retracer toutes les opérations relatives à la réalisation du lotissement communal destiné à la vente ;
- précise que le budget annexe est assujéti à la TVA
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents découlant de ces décisions.

9 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientations budgétaires.

10 - ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU, DE PAPIER, D'ENVELOPPES PERSONNALISÉES ET DE CONSOMMABLES D'IMPRESSION.

Le Conseil municipal constitue un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole en vue d'assurer l'acquisition de fournitures de bureau, de papier, d'enveloppes personnalisées et de consommables d'impression, désigne, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN, représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes, approuve la convention constitutive du groupement de commandes et autorise M. le Maire ou son représentant à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

11 - APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF À LA GESTION DU MARCHÉ COUVERT DIT « LES HALLES »

Le Conseil municipal :

- approuve le choix de l'entreprise FRERY en qualité de délégataire de service public pour la gestion du marché couvert dit « Les Halles » ;
- approuve la convention de délégation de service public (et l'ensemble de ses annexes) dont les principales caractéristiques ;
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à la signer.

12 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2018

Le Conseil Municipal accepte la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2018 approuvé par le Conseil Municipal du 20 décembre 2017.

13 - ACCEPTATION DU DON DANIEL SIEBER

Le Conseil municipal approuve le don de Madame Elisabeth Sieber fille du défunt Daniel Sieber, qui souhaite faire don à la Ville de Châteauroux, et plus particulièrement à la Médiathèque Équinoxe, des travaux d'archivage réalisés par son père relatifs à Guy Vanhor et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention fixant les conditions de son acceptation et ses éventuels avenants.

14 - FOND^S SPORTIF : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES CASTELROUSSINES

Le Conseil municipal affecte la somme de 5 750 € selon la répartition figurant au tableau ci-dessous.

Nom de l'association	Date	Manifestation	Budget de la manifestation	Subvention demandée	Subvention proposée
Club Alpin Français de Chtx	13-14/10/18	Week-end «Humanité en partage» Sports et Handicap – 300 participants. Maison Départementale des Sports	8 555	6 000	1 000
Les Enfants du Skate et du Ride	20-21/10/18	2 ^{ème} Berry Skate Plaza – 150 participants. Skatepark Margotière	4 000	1 500	800
Triathlon Club Châteauroux Métropole 36	18-19/05/19	Grand Prix de Division 1 et 2 de Triathlon et Open	74 000	20 000	3 950
				Total :	5 750

15 - FIXATION DU PRIX D'ACHAT DES TICKETS DE STATIONNEMENT EN ZONE RAPID VENDUS AUX COMMERÇANTS

La Municipalité a modifié l'offre de stationnement en zones Rapid et Trankil afin de renforcer l'attractivité du centre-ville et y dynamiser l'activité économique et commerciale.

Le Conseil municipal adapte une nouvelle tarification de vente de « tickets » pour les commerçants du centre-ville au tarif de 0,50 € l'unité à compter du 1^{er} décembre 2018 et accepte la vente par lot de 50 « tickets ».

16 - CONSEILS DE GRAND QUARTIER : SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À L'ASSOCIATION CASTELROUSSINE DE GESTION DES CENTRES SOCIO-CULTURELS

Le Conseil de grand quartier Touvent – Les Grands Champs – Cré – La Loge – Les Méraudes propose d'aider l'Association castelroussine de gestion des centres socio-culturels (ACGCS) à aménager ses nouveaux locaux pour le bien-être de ses utilisateurs et l'optimisation de l'accueil des adhérents. En effet, Le Centre socio-culturel de Touvent, actuellement sur deux sites, va prochainement s'installer, allée des Lauriers (ancien centre aéré de Touvent) et regrouper ainsi ses activités. La subvention d'équipement correspondant à un achat de mobilier, pris sur le budget d'investissement des conseils de grand quartier.

Le Conseil municipal verse une subvention d'équipement d'un montant de 25 000 € et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

17 - CONVENTION "POLITIQUE DE LA VILLE" ENTRE ENEDIS, L'ETAT, CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE, LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET LA VILLE DE DÉOLS

Par convention du 30 mai 2006, le Ministère de l'emploi, de la Cohésion sociale et du logement, Electricité de France et Gaz de France ont conclu une convention nationale pour la mise en œuvre d'actions en matière de politique de la ville et de cohésion sociale.

Dans ce cadre, Enedis mène, depuis de nombreuses années, des actions de solidarité, de lutte contre l'exclusion, d'aide à l'emploi sur le territoire de l'agglomération de Châteauroux, et se fixe des objectifs en termes de développement durable et d'incitation à la maîtrise des dépenses d'énergie.

En vue de renforcer leurs interventions respectives, Châteauroux Métropole, Enedis, l'Etat et la ville de Châteauroux ont participé conjointement, depuis 2007, à des actions de soutien, d'accompagnement et de responsabilisation des populations les plus fragilisées. Depuis 2013, la ville de Déols a souhaité également s'inscrire dans ce partenariat.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Enedis, l'Etat, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et la Ville de Déols, afin de poursuivre ce partenariat.

18 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STRUCTURES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil municipal approuve le nouveau règlement et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

19 - CRÉATION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR DESTINÉ AUX ADJOINTS D'ANIMATION EXERÇANT LEURS MISSIONS SUR LES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le Conseil municipal approuve le règlement intérieur destiné aux Adjointes d'Animation exerçant leurs missions sur les temps périscolaires et extrascolaires et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à le signer.

20 - DISPOSITIF ACTIONS D'ANIMATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil municipal valide les subventions aux intervenants participant à l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2018/2019, selon la répartition suivante :

ORGANISME	INTITULE DE L'ACTION	SUBVENTION ACCORDEE
ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES		
U.S.E.P.	Atelier cirque à l'ALSH La Valla	480,00 €
ENJOY GOSPEL	Atelier magie à l'ASLH La Valla	480,00 €
NOURA CULTURE	Eveil Musical à l'ASLH La Valla, aux Centres de Loisirs Associés à l'Ecole Montaigne, Victor Hugo et Jules Ferry	4 145,00 €
A.G.E.C. (Apollo)	Atelier de pratique artistique et de programmation	3 168,00 €
U.D.A.F. 36	Atelier autour de la lecture à l'ALSH La Valla et CLAE	1 000,00 €
TOTAL		9 273,00 €

21 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX DE VOIRIE RÉSEAUX DIVERS (VRD) OPAC DE L'INDRE - OPÉRATION "100 000 CHEMISES" - CHÂTEAURoux

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention entre l'OPAC de l'Indre et la Ville de Châteauroux et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au versement de l'aide consentie au titre de la participation de la Ville pour la création d'une voirie, selon les termes de la convention qui prévoient notamment un étalement de la participation sur les exercices 2018 (150 000 €), 2019 (150 000 €) et 2020 (50 000 €).

22 - CONVENTION DE GARANTIE D'ACHAT ET D'OPTION D'ACHAT AVEC LA SOCIÉTÉ SCALIS

Le Conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

23 - AUTORISATION DE SIGNER LA CHARTE D'ACCORD RELATIF À LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, au titre du service communal d'hygiène, à signer la charte d'accord relatif à la lutte contre l'habitat indigne dans le département de l'Indre ainsi que tous actes à intervenir.

24 - AUTORISATION D'OCCUPATION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ FREE MOBILE - STADE DES CHEVALIERS

Le Conseil municipal approuve la mise à disposition d'une emprise de terrain nu d'environ 20 m² au sein du stade des Chevaliers, parcelle cadastrée BP 322, permettant l'implantation d'un pylône et la pose d'une armoire technique avec la société Free Mobile et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

25 - SASP " LA BERRICHONNE FOOTBALL "- RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU STADE GASTON PETIT

Le Conseil municipal autorise le renouvellement de la convention d'occupation du stade Gaston Petit par la SASP « La Berrichonne Football », pour la saison 2018-2019, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, moyennant un loyer de 12 500 euros H.T. et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

26 - ACQUISITION DE BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE - LES FERRANDES

Monsieur Pierre Louis Marcel Pison était propriétaire d'un jardin au lieu-dit « Les Ferrandes » cadastré section AV N°76 et 53.

Monsieur Pison est décédé le 4 juillet 1988. Aucun héritier ne s'est présenté pour recueillir la succession.

Les parcelles AV n°53 et 76 peuvent être qualifiées de sans maître.

Conformément à l'article 713 du code civil, cette parcelle appartient de droit à la commune de Châteauroux.

Le Conseil municipal constate la propriété des parcelles AV n° 53 ET 76 et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer les formalités de publicité de la présente décision en particulier auprès des services de la publicité foncière.

27 - ACQUISITION FONCIÈRE - CHEMIN DE LA LOGE

Le Conseil municipal approuve l'acquisition d'une emprise d'environ 560 m² à prélever sur la parcelle cadastrée CM 289 appartenant à l'indivision Roubault au prix de 1 euro et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

28 - CESSION AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ PIER AUGÉ - CHEMIN DU MOULIN DE CANTIGNÉ À CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve la cession à l'euro, au profit de la société Pier Augé, d'une emprise d'environ 400 m² correspondant à la portion déclassée du chemin de Cantigné, approuve la constitution d'une servitude de passage de canalisation au profit de la Ville de Châteauroux et autorise le Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.

29 - QUESTION ECRITE CONCERNANT LES DROITS DE L'OPPOSITION AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUROUX déposée par M Arnaud CLEMENT, Conseiller municipal

30 - VŒU PRESENTE PAR CHATEAUROUX AUTREMENT : L'HUMAIN D'ABORD POUR LE MAINTIEN DES BUREAUX DE POSTE DE CHATEAUROUX GRANDS CHAMPS ET SAINT DENIS

Le Conseil municipal adopte le vœu.

31 - VŒU EN FAVEUR DU MAINTIEN DES BUREAUX DE POSTE DE SAINT DENIS ET GRANDS CHAMPS déposée par M Arnaud CLEMENT, Conseiller municipal

Le Conseil municipal adopte le vœu.

32 - QUESTION ECRITE SUR LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE DE SAINT-DENIS ET DES GRANDS-CHAMPS déposée par M Aymeric COMPAIN, Conseiller municipal

33 - VŒU CONTRE LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE SAINT-DENIS ET DES GRANDS CHAMPS déposé par M Aymeric COMPAIN, Conseiller municipal

Le Conseil municipal adopte le vœu.

Le Maire,

Gil Avérous